

kels eingereicht werden. Später eingehende Stellungnahmen werden nicht mehr berücksichtigt.

Autorenrecht

Sollen bereits anderwärtig publizierte Abbildungen verwendet werden, so ist aus Copyright-Gründen die schriftliche Genehmigung des entsprechenden Autors und des Erstverlages vorzulegen.

Separatdrucke

Der Erstautor einer Originalarbeit erhält insgesamt 3 Belegexemplare des betreffenden Monatsschriftheftes sowie auf Bestellung Separatdrucke bis zu 100 Exemplaren gratis. Separata von Arbeiten ohne Farbbilder werden nach dem Erscheinen der betreffenden Ausgabe der SMfZ gedruckt und sind mit einem Separatavermerk am Kopf der 1. Seite versehen. Separata von Arbeiten mit Farbbildern werden im Fortdruckverfahren, d.h. gleichzeitig und ohne jede Änderung mit der Monatsschrift hergestellt. Bei im Fortdruck zur SMfZ erstellten Separata muss in Kauf genommen werden, dass auf der ersten und/oder letzten Seite noch Text des vorangehenden bzw. nachfolgenden Artikels steht. Ein Separatdruckvermerk kann ebenfalls nicht angebracht werden. Autoren, die eine grössere Auflage separater Farbdrucke mit Separatavermerk wünschen, müssen diese selbst bezahlen. Bestellformulare für sämtliche Arten von Separatdrucken liegen dem Korrekturabzug bei. Spätere Bestellungen von Fortdruckseparata können nicht mehr berücksichtigt werden.

Neu hat der Erstautor das Recht, die Arbeit auf seine Homepage aufzuschalten. Die Rechte bleiben bei der Schweizer Monatsschrift für Zahnmedizin. Das entsprechende PDF wird auf Verlangen zugestellt.

Alle Arbeiten werden eingereicht an:
Schweizer Monatsschrift für Zahnmedizin
Postfach
CH-3000 Bern 8
Telefon 031/310 20 88
Telefax 031/310 20 82
E-Mail: zysset@forumpr.ch

Directives pour les auteurs des articles de la rubrique «Pratique quotidienne – formation complémentaire» Etat au 1^{er} janvier 2007

Les articles destinés à cette rubrique peuvent être rédigés en français, en allemand ou en italien. Si les travaux proviennent d'un institut scientifique ou d'une division universitaire, ils devront avoir reçu l'approbation et porter la signature autographe du directeur compétent pour la division ou du chef de département, à moins qu'il ne figure déjà comme auteur. L'envoi du manuscrit sera accompagné d'une lettre de l'auteur principal sur laquelle figurera l'adresse et le numéro de téléphone de ce dernier. Par l'acceptation du manuscrit, le Copyright est transféré à la SSO en qualité d'éditeur. Tout article destiné à une éventuelle publication sera présenté sous forme de manuscrit sans faute et prêt à l'impression, établi selon les directives ci-après.

Contenu

Comme la rubrique «Pratique quotidienne – formation complémentaire» s'adresse d'abord au médecin-dentiste praticien, ses articles doivent être en rapport avec le travail quotidien du praticien. L'objectif principal consiste donc à donner des informations importantes pour le public-cible, et ce de manière significative et sous une forme agréable à lire. Le texte de l'article exposera clairement le sujet et s'articulera en paragraphes cohérents. Des intertitres en-dessous des titres principaux décrits ci-après sont recommandés pour mettre en évidence le plan de l'article. Ils permettent de signaler au lecteur l'introduction de tout nouvel élément de réflexion. Dans le cours du texte figurera la place attribuée à toute illustration ou tableau. Le plan des articles destinés à la rubrique «Pratique quotidienne – formation complémentaire» est expliqué ci-après par des exemples (articles de formation complémentaire et de casuistique).

Articles de formation complémentaire, par exemple présentation d'une méthode

Plan et articulation

A) Page de titre

Titre principal: trois à quatre mots frappants, par ex. des mots-clés, qui se réfèrent au sujet principal de l'article

Sous-titre: description plus détaillée et plus précise du sujet, deux lignes au maximum

Nom des auteurs: noms et prénoms écrits en toutes lettres, sans titres. Indication de la provenance du travail (division universitaire, département, cabinet dentaire, université)

Résumé d'ensemble: information succincte du lecteur sur le contenu de l'article. Le résumé d'ensemble donne une brève description du contenu. Il contient toutes les indications essentielles sur l'intention, les objectifs, le but du travail, la méthode, les résultats, la discussion et les conclusions. Longueur: 1300 signes au maximum (espaces et signes de ponctuation compris).

Mots-clés: au maximum cinq mots-clés pour cerner le sujet

Adresse de correspondance: nom de l'auteur principal, de la personne pouvant être atteinte à long terme à l'adresse indiquée.

B) Introduction

L'introduction décrit l'actualité du problème en citant les sources bibliographiques les plus importantes, pose le problème

et définit les notions qui seront abordées dans l'article. Elle vise avant tout à répondre à deux questions:

- Pourquoi ce sujet est-il abordé?
- Quelles sont les intentions des auteurs?

C) Patients, matériel et méthodes

Description des patients et de leurs problèmes, du matériel utilisé, des méthodes et de la démarche appliquées. Il est important que le matériel et les méthodes soient définis de manière parfaitement claire.

D) Résultats

Les auteurs doivent dire à quels résultats ils sont parvenus sans procéder à aucune description interprétative, sans faire de comparaisons et sans référence à d'autres sources bibliographiques.

E) Discussion et conclusions

- a) Comparaison critique des résultats obtenus par les auteurs avec la littérature courante.
- b) Les conclusions contiendront des recommandations pour le praticien qui se baseront sur les résultats obtenus. Il s'agit ici de fournir au médecin-dentiste praticien des informations condensées dont il peut tirer parti dans son activité de tous les jours.

F) Abstract

Tous les travaux soumis pour publication doivent être accompagnés d'un résumé traduit en anglais (*abstract*). Ce texte en anglais, de 200 mots au maximum, doit évoquer tous les aspects importants du travail. Le titre traduit en anglais sera cité en tête de l'abstract.

G) Bibliographie

La bibliographie ne doit contenir que les références mentionnées dans le texte. Ces dernières se limiteront au strict nécessaire (max. 30 citations). Les références bibliographiques citées dans le texte donnent les noms de famille des auteurs (imprimés en LETTRES MAJUSCULES) et l'année de publication (KELLER & MEIER 1986). S'il y a trois auteurs ou plus, seul le premier est mentionné (KELLER et coll. 1986). Un répertoire alphabétique de la bibliographie recensera toute la littérature citée. Les publications d'un même auteur ou groupe d'auteurs y seront classées par ordre chronologique; celles parues la même année seront désignées par les lettres a, b, c, etc. Chaque référence bibliographique doit comporter les informations suivantes: les noms de tous les auteurs (imprimés en petites capitales), suivis des initiales de leurs prénoms, le titre exact de leur travail, l'abréviation internationale de la revue (selon l'*index medicus*) dans laquelle il est paru, le volume, les première et dernière pages et l'année de publication. Lorsqu'il s'agit de livres, les indications concernant la revue sont remplacées par le nom de l'éditeur, la ville de parution, les pages d'où sont extraits les renseignements utilisés et l'année de publication.

Exemples

Pour les articles publiés dans des revues ou périodiques

FENEIS H: Gefüge und Funktion des normalen Zahnfleischbindegewebes. Dtsch Zahnärztl Z 2: 467–476 (1952)

ou

BARNAUD J: Vers l'éradication de la carie dentaire chez l'enfant de la Polynésie française. Rev Mens Suisse Odontostomatol 96: 780–789 (1986)

ou

GABBIANI G, HIRSCHL B J, RYAN G B, STATKOV P R, MAJNO G: Granulation tissue as a contractile organ. A study of structure and function. J Exp Med 135: 719–734 (1972)

Pour les livres

BHASKAR S N: Orban's oral histology and embryology. 9. Aufl. Mosby, St. Louis, pp 204–239 (1980)

ou

MARMASSE A: Dentisterie opératoire, vol 2. Baillière, Paris, pp 279–294 (1976)

Pour les articles parus dans des recueils, des «Proceedings» ou des ouvrages:

MOSS J P: A review of the theories of approximal migration of teeth. In: Poole D F G, Stack M V (Eds): The eruption and occlusion of teeth. Butterworths, London, pp 205–212 (1976)

Casuistique

Il s'agit ici de décrire en détail un cas de pratique ou de clinique et de l'illustrer à chacune de ses étapes. Les directives concernant le titre abrégé, le titre complet, les noms des auteurs, le résumé d'ensemble, les mots-clés et l'adresse de correspondance sont les mêmes que pour les articles de formation complémentaire. Ensuite, l'auteur expose succinctement l'anamnèse et le désir du patient, procède à un examen de la pathologie ou établit un diagnostic. Les étapes suivantes incluent le plan de traitement et son déroulement (présentation chronologique). Il est important de rendre bien distinctes les phases et mesures de traitement lorsqu'elles sont espacées dans le temps. La conclusion est constituée par l'évaluation finale dans laquelle est présenté le résultat du traitement. La bibliographie est établie selon les critères applicables aux articles de formation complémentaire.

Directives techniques

Manuscripts

Le texte (page de titre, bibliographie et légendes non comprises) ne doit pas excéder 10 feuillets comprenant 7000 signes avec espace (format Word). Il ne doit comporter aucune correction à la main. Le manuscrit doit être remis en deux exemplaires. Indépendamment du système d'ordinateur utilisé, il faut adjoindre un CD-ROM comprenant le texte et les illustrations. En complément, le texte peut également être adressé par courriel. On fournira en outre, sur une feuille séparée, un plan de l'article avec l'ordre et la hiérarchie des différents sous-titres.

Illustrations

Les illustrations peuvent être livrées, gravées sur CD. JPG, TIF, EPS (environ 300 dpi).

Pour des raisons de sécurité, il est recommandé de conserver des copies des illustrations envoyées. La rédaction n'assume aucune responsabilité pour tout dommage ou perte.

En règle générale, seuls sont acceptées les illustrations d'une netteté parfaite et d'un rendu réaliste des couleurs.

Principes généraux concernant les illustrations

Qu'elles soient noir/blanc ou couleur, les illustrations sont soumises à un contrôle éditorial.

Toute illustration (ill.) doit être accompagnée d'une légende. Les illustrations et leurs légendes sont numérotées en chiffres arabes (1, 2, ...) pour indiquer l'ordre de parution dans le fil du texte. Les légendes sont tapées à la suite sur une ou plusieurs pages et annexées au ma-

nuscrit. Les directives de présentation dactylographique sont les mêmes que pour le texte de l'article.

Les tableaux (tab.) seront réalisés sur des pages A4 séparées et numérotés en chiffres romains (I, II, ...). Ils doivent comporter chacun un titre. Leur disposition devra être aussi claire que possible. Les aides à la compréhension (explications des abréviations, renvois à des références bibliographiques, seuils statistiquement significatifs, etc.) doivent figurer au bas du tableau. Les données présentées sous forme de tableaux ne doivent pas figurer en même temps sous forme graphique et inversement.

Les graphiques réalisés par ordinateur (format maximal: A4) doivent être d'une qualité d'impression parfaite (par ex. impression laser).

Les dessins originaux peuvent également être réalisés à l'encre de Chine sur du papier bristol blanc. Les inscriptions seront en caractères d'imprimerie.

Il est important de se rappeler qu'après réduction au format de la colonne ou de la page, les chiffres et les lettres des textes de ces illustrations devront avoir encore au moins 2 mm de hauteur.

Règles d'éthique

Les manuscrits présentant les résultats d'études expérimentales ou cliniques prospectives, effectuées sur l'homme ou l'animal, ne peuvent être acceptés pour la publication que si les textes soumis démontrent que ces études se sont déroulées dans le strict respect des règles d'éthique. Concernant les études expérimentales sur l'animal, sous la rubrique des remerciements doit figurer le chiffre de référence de l'autorisation de l'Office vétérinaire officiel et au manuscrit doit être jointe l'autorisation écrite de la Commission d'éthique désignée. Pour les études cliniques prospectives chez l'homme, au chapitre «Matériel et méthodes» du manuscrit doit figurer l'indication spécifiant que les exigences de la *Déclaration d'Helsinki (1989)* concernant l'«Informed Consent» sont respectées. De plus, l'autorisation de la Commission d'éthique désignée doit être jointe au manuscrit. Concernant les clichés photographiques montrant le visage du patient (de face, de profil), l'individualité du visage doit être masquée. Sinon, l'autorisation écrite du patient concerné est nécessaire.

Attributions de la rédaction

Appréciation du travail soumis

Chaque travail envoyé est examiné. La rédaction de la rubrique «Pratique quotidienne – formation complémentaire» se réserve le droit de refuser sans indication de motifs la publication de manuscrits qui lui sont soumis. Elle peut également exiger que des manuscrits dont elle recommande la publication fassent l'objet d'améliorations de forme ou de fond, d'ajouts, de réductions ou encore de toute autre modification pour l'amélioration de la qualité de l'article. Dans ces cas, l'auteur présentera un nouveau manuscrit sans faute et prêt à l'impression avec les modifications demandées. Un article dont la publication est acceptée n'est renvoyé qu'une seule fois à l'auteur pour correction. Le contrôle ne doit porter que sur les erreurs typographiques. Des corrections d'auteur ne sont pas autorisées. La pagination et la disposition des différentes parties du texte, des illustrations et des tableaux sont du ressort exclusif de la rédaction.

Prises de position sur les articles parus

Les prises de position objectives sur les articles parus dans la RMSO peuvent parvenir à la rédaction dans un délai de trois mois à compter de la date de parution de l'article concerné. Passé ce délai, les prises de position ne sont plus prises en considération.

Droit d'auteur

En cas d'utilisation d'illustrations déjà publiées ailleurs, les autorisations de l'auteur et du premier éditeur de la publication doivent être jointes afin de protéger leurs droits d'auteur.

Tirés à part

L'auteur principal d'un travail original reçoit gratuitement trois exemplaires justificatifs du numéro de la RMSO où son article est paru ainsi que, sur commande, un maximum de cent tirés à part. Les tirés à part des articles sont imprimés sans les illustrations couleur après la parution du numéro de la RMSO et comportent la mention «tiré à part» au haut de la première page. Les tirés à part en couleur sont imprimés en continu, c'est-à-dire en même temps que la revue et sans aucune modification par rapport à cette dernière. Il se peut donc que sur la première page de l'article figure encore la fin de l'article précédent et sur la dernière page le début de l'article suivant. La mention «tiré à part» ne peut pas non plus être ajoutée. Les auteurs souhaitant obtenir un tirage important de tirés à part en couleur avec la mention «tiré à part» devront les payer eux-mêmes. Des bulletins de commande pour tous les genres de tirés à part seront joints aux épreuves à corriger. Des commandes ultérieures de tirés à part nécessitant une impression en continu ne peuvent plus être prises en considération.

Désormais, le premier auteur est en droit de mettre les travaux en ligne sur son site Internet. La revue mensuelle suisse d'odonto-stomatologie reste détentrice des droits. Le PDF correspondant est mis à disposition sur demande.

Adresse pour l'envoi de tous les travaux:
Revue mensuelle suisse d'odonto-stomatologie
case postale
 CH-3000 Berne 8
 Téléphone 031/310 20 88
 Téléfax 031/310 20 82
 E-mail: zysset@forump.ch